

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
95-089

**RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE DU PARC CONSTITUÉ D'UNE PARTIE
DES LOTS 640, 642 ET 642-826 (PARC JARRY) DU CADASTRE DE LA
PAROISSE SAINT-LAURENT**

À l'assemblée du 15 mai 1995, le Conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Est définitivement fermé, le parc constitué d'une partie des lots 640, 642 et 642-826 du cadastre de la paroisse Saint-Laurent, telle qu'identifiée par les lettres ABCDEFGHJKLMNPQRSTUA sur le plan numéroté F-117 Saint-Denis, préparé par le Service du génie, et portant le numéro de dossier 17889.
2. L'immeuble décrit à l'article 1 est versé du domaine public au domaine privé de la Ville.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 25 mai 1995.